

35.—Jeunes délinquants condamnés pour délits graves, en 1923 et 1924.

Délits.	1923.	1924.	Fluctuation	
			numé- rique.	propor- tionnelle.
Voies de fait graves et blessures.....	45	29	- 16	- 35.55
Voies de fait simples.....	67	103	+ 36	+ 53.73
Outrage à la pudeur.....	27	29	+ 2	+ 7.41
Délits d'une nature sexuelle.....	12	9	- 3	- 25.00
Tentative de déraillement de trains.....	25	51	+ 26	+104.00
Assassinat.....	1	-	-	-
Autres attentats contre la personne.....	2	-	-	-
Cambriolage.....	752	812	+ 60	+ 7.98
Escroquerie.....	3	6	+ 3	+100.00
Vol et recel de marchandises.....	2,730	2,782	+ 52	+ 1.90
Fraude et escroquerie.....	9	8	- 1	- 11.11
Incendie volontaire.....	28	19	- 9	- 32.14
Autres dommages à la propriété.....	436	767	+331	+ 75.92
Faux en écritures.....	9	10	+ 1	+ 11.11
Conduite immorale et indécente.....	10	87	+ 77	+770.00
Divers autres délits.....	9	10	+ 1	+ 11.11
Total	4,165	4,722	+557	+ 13.37

Contraventions.—Sur les 3,240 jeunes gens condamnés pour contraventions en 1924, 872 avaient violé les règlements municipaux, 286 s'étaient rendus coupables d'inconduite, 256 de tapage, 250 étaient considérés comme incorrigibles, 475 avaient pénétré dans des propriétés encloses, 365 avaient fait l'école buissonnière, 129 s'étaient rendus coupables de vagabondage compliqué d'indécence et 607 autres offenses légères.

5.—Statistiques de la police.

En 1924, sur 141 cités et villes de 4,000 âmes et plus, 133 ont fourni au Bureau Fédéral de la Statistique des informations sur leur police municipale. Toutes ensemble, ces agglomérations urbaines avaient une population de 3,286,490 habitants, protégée par 4,172 agents de police; ceux-ci procédèrent à 84,315 arrestations et traduisirent devant les tribunaux 86,587 personnes. Au cours de l'année, les crimes, délits et contraventions signalés à la police ou connus d'elle se sont élevés à 207,136; ils ont donné lieu à des poursuites contre 166,606 prévenus, nombre qui représente 80.4 p.c. des délits connus. La justice a condamné 124,006 accusés; ces condamnations forment 60 p.c. des délits connus et 74.4 p.c. des poursuites exercées.

On a signalé à la police le vol de 5,166 automobiles, dont 4,703 ont été rendus à leur propriétaire et de 5,368 bicyclettes, dont 2,751 furent retrouvées. Quant aux autres objets dont la perte ou le vol fit l'objet de plaintes à la police, ils avaient une valeur de \$1,692,651; 62 p.c. ont été récupérés.

6.—Établissements pénitentiaires.

La Division des Pénitenciers du ministère de la Justice est gestionnaire des pénitenciers du Canada, au nombre de six, les deux principaux étant situés à Portsmouth, Ont., et St-Vincent de Paul, Qué., et les quatre autres à Dorchester, N.-B., Prince Albert, Sask., Stony Mountain, Man., et New Westminster, C.B. Au cours de l'exercice budgétaire terminé le 31 mars 1925, la moyenne quotidienne des détenus dans ces institutions était de 2,217; leurs dépenses durant l'année se sont élevées à \$1,514,865. On trouvera plus loin la statistique des détenus à la fin de l'année.

Les détenues du sexe féminin, au nombre de 31 au 31 mars 1924 et de 27 au 31 mars 1925, sont logées au pénitencier de Portsmouth, dans la banlieue de Kingston, dont une aile spéciale leur est affectée, avec un personnel spécialement à leur usage. On construit actuellement un bâtiment distinct à leur intention.